

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN 2024 ET DU 07 JUILLET 2024.

Le bureau de vote sera tenu au complexe culturel et sportif Gabriel SCHATZ, rue du Stade à l'occasion de ces 2 journées pour les élections législatives qui font suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République. Le scrutin sera ouvert de 8 heures et clos à 18 h. Une pièce d'identité sera nécessaire pour les nouveaux inscrits sur la liste électorale.

2. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS EN JUILLET ET AOUT 2024.

Rappels : L'arrêté n° 30-2007 en date du 16 novembre 2007 prescrivait le balayage des trottoirs et des caniveaux à l'ensemble des habitants de la localité.

Par l'intermédiaire de l'Information aux habitants en date du 15 mai 2018, nous vous faisons part de modifications importantes dans la gestion des espaces verts de la part de la commune. Celles ci sont reprises ci-après : PLAN DE GESTION DIFFERENCIE AVEC FREDON LORRAINE ET L'AGENCE DE L'EAU.

Un plan de gestion différenciée pour les différents espaces verts de la commune est en cours de mise en œuvre. De ce fait, des modifications pour l'entretien des différentes zones sont prévues dont notamment des tontes plus tardives et moins fréquentes, la non utilisation de produits phytosanitaires (interdit pour les collectivités publiques depuis le 01/01/2017) afin d'éviter la pollution des nappes phréatiques et de favoriser la biodiversité, tout en préservant la santé des agents communaux.

Tout ceci, a un impact sur le traitement des espaces verts que vous aviez l'habitude de connaître. Il faudra à l'avenir s'habituer à voir les herbes poussées un peu plus. Il ne s'agit pas de négligence mais d'un acte réfléchi et délibéré afin de se mettre en conformité avec la législation et de préserver au maximum ce qui peut encore l'être.

La commune doit faire face à l'absence d'un employé depuis près de 9 mois ; la période des congés annuels va également démarrer prochainement, c'est pourquoi le conseil municipal a validé les recrutements de 3 emplois saisonniers pour le mois de juillet et 3 (voire 4) pour le mois d'août.

La mission principale durant toute cette période sera l'arrachage des herbes pour différentes places du village ainsi que dans les caniveaux de diverses rues. D'autres missions pourront leur être confiées en fonction de l'état d'avancement des tâches citées.

Les candidats seront **uniquement de la localité** et devront avoir plus de 18 ans révolus.

En cas d'un nombre de candidats plus important que le nombre de postes à pouvoir, une sélection des candidats sera effectuée via des tests logiques. Les candidats intéressés se présenteront obligatoirement **mercredi 26 juin 2024 à 19 h** en mairie pour les explications sur les postes à pouvoir (tâches à accomplir, rémunération, ...) et pour le passage du test de sélection.

3. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.

4. PAIEMENT DU DROIT DE RECONNAISSANCE POUR LA PERIODE DE 2019 - 2023.

Vous avez été informés à plusieurs occasions par l'intermédiaire des Informations aux Habitants du recouvrement du droit de reconnaissance annuel variant de 7,62 € (50 francs) à 20 € et ce en fonction de la surface de terrain communal occupée à des fins privées.

Le cumul des 5 années 2019 – 2020 – 2021 - 2022 et 2023 sera recouvert par l'émission de titres de droits de reconnaissance au cours du troisième trimestre 2024. Les montants sollicités seront : 38,10 € ; 60 € ; 80 € ou 100 €.

Ce droit de reconnaissance, instauré en 1999 pour quelques propriétaires, a été élargi à l'ensemble des foyers concernés après une étude détaillée qui s'était déroulée en 2017 et 2018. Il sera reconduit, à nouveau, chaque année.

La liste des contribuables sera consultable à compter du 1^{er} juillet 2024 dans le tableau d'affichage extérieur de la mairie.

St-Jean Rohrbach, le 13 juin 2024.



Le maire
Cyrille FETIQUE